

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD523

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Straumann, M. Brun, M. Menuel, M. Bazin, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Bony, M. Leclerc, M. Viala, Mme Trastour-Isnart, M. Vialay, M. Viry, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, M. Cinieri et Mme Poletti

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 3, après le mot :

« moyennes »,

insérer les mots :

« , des territoires ruraux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte précisément les difficultés d'accessibilité dans les zones rurales.